



Cisco WebEx Telepresence

Conditions de service

IMPORTANT, À LIRE ATTENTIVEMENT : L'UTILISATION DU SITE WEB DU SERVICE CISCO WEBEX TELEPRESENCE (« WEBEX TP »), DE SES SERVICES ET DU LOGICIEL ASSOCIÉ EST CONDITIONNELLE AU RESPECT ET À L'ACCEPTATION DE CES Conditions de service.

EN CLIQUANT SUR LE BOUTON OU EN COCHANT LA CASE « JE COMPRENDS ET J'ACCEPTÉ », EN ACCÉDANT AU SITE WEB WEBEX TP OU EN UTILISANT LES SERVICES DE WEBEX TP OU DU LOGICIEL ASSOCIÉ, VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ À CES Conditions de service. SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS CES Conditions de service, CLIQUEZ SUR LE BOUTON « ANNULER » OU « RETOUR », N'ACCÉDEZ PAS AU SITE WEB ET N'UTILISEZ PAS LES SERVICES NI LE LOGICIEL.

1. Services WebEx Telepresence. La présente est une entente juridique (l'« Entente ») entre vous (ci-après désigné comme « Vous » ou l'« Abonné ») et Callway LLC (« Callway ») qui régit l'utilisation des services WebEx Telepresence que vous avez sélectionnés ou déterminés (les « Services » ou les « Services WebEx TP »). Dans le présent accord, le terme « services » ne désigne pas ni n'inclut des services professionnels ou des travaux sur commande (services professionnels). Pour utiliser certains services, l'abonné devra parfois télécharger des contenus ou un logiciel, ou encore accepter d'autres conditions générales. Ces conditions supplémentaires sont alors incluses au présent accord. Il peut arriver que Callway décide de modifier ou de renforcer les conditions du présent accord, à sa seule discrétion. Callway déploiera des efforts raisonnables sur le plan commercial pour informer l'abonné de toute modification importante apportée au présent accord. Ces modifications lieront l'abonné dans les cinq jours ouvrables qui suivent leur affichage. L'abonné qui ne les accepte pas doit cesser d'utiliser les services. Si l'abonné continue à utiliser les services après ladite période de cinq jours ouvrables, il est réputé avoir accepté les modifications apportées aux conditions du présent accord. La version la plus à jour de l'Entente se trouve sur le site <http://telepresence.webex.com/tos.html>. L'utilisation des Services exige l'accès à un ou plusieurs appareils compatibles, à Internet et à une connexion sans fil (des frais peuvent s'appliquer), et certains logiciels (des frais peuvent s'appliquer) sont requis et peuvent nécessiter des mises à jour ou des mises à niveau de temps à autre. Étant donné que l'utilisation des services est associée à du matériel, des logiciels et un accès à Internet, elle peut être compromise par le fonctionnement de ces composants. Il est nécessaire de disposer d'un accès Internet haute vitesse à large bande, car nous ne le fournissons pas. Vous êtes responsable de sécuriser la connexion Internet utilisée, conformément aux recommandations énumérées sur la page http://telepresence.webex.com/service_description.html. L'Abonné reconnaît et accepte que ces exigences systèmes, qui peuvent changer de temps à autre, deviennent la responsabilité de l'Abonné et que ni l'équipement de l'utilisateur final ni son accès n'est fourni par Callway, tel qu'il est déterminé par ces Services.

2. Responsabilités de l'abonné.

Renseignements sur l'Abonné. L'Abonné peut devoir fournir des renseignements pour s'inscrire aux Services et/ou en utiliser certains. L'Abonné garantit que les renseignements fournis sont exacts.

Renseignements sur le compte. Hormis dans l'éventualité où les renseignements sur le compte de l'Abonné (y compris, mais sans s'y limiter, le nom du compte, l'adresse de courriel, le mot de passe, si applicable) seraient obtenus par un tiers en raison d'une violation de la sécurité du système informatique ou physique de Callway et survenant dans des circonstances à l'intérieur du contrôle de Callway, l'Abonné reconnaît qu'il est l'unique responsable du maintien de la confidentialité des renseignements de son compte et de tout usage non autorisé. L'Abonné s'engage à aviser immédiatement Callway s'il s'aperçoit d'un usage non autorisé de son compte.

Contenu. L'Abonné reconnaît qu'il est l'unique responsable du contenu de toutes les communications visuelles, écrites ou sonores et de tout autre matériel (le « Contenu ») affiché, téléversé, échangé ou transmis par l'intermédiaire du Service, hormis dans l'éventualité où le compte de l'Abonné est piraté par un tiers en raison d'une violation de la sécurité du système informatique ou physique de Callway et survenant dans des circonstances à l'intérieur du contrôle de Callway et que le Contenu est modifié par ce tiers. En aucun cas, Callway, ses dirigeants, ses administrateurs, ses actionnaires, ses membres, ses sociétés affiliées, ses partenaires, ses employés, ses consultants, ses fournisseurs, ses agents ou ses distributeurs (collectivement dénommés les « parties de Callway ») ne peuvent être tenus responsables envers l'abonné, et l'abonné dégage

les parties de Callway de toute responsabilité en cas de réclamation ou causes d'action liées à un contrat, une garantie, un préjudice (incluant la négligence) ou autre (qu'elles aient été ou non provoquées par un tiers) (collectivement dénommées les « responsabilités »), ou en cas de dommages, blessures, pertes ou dépenses associées (collectivement dénommé les « pertes ») : i) découlant d'un contenu, ou encore d'erreurs ou d'omissions dans le contenu; ou ii) survenus à la suite de l'utilisation d'un contenu, de l'accès ou du refus d'accès à un contenu. L'abonné comprend et convient qu'en affichant, en téléchargeant, en échangeant ou en transmettant du contenu lors de l'utilisation des services, ou en fournissant de toute autre manière un contenu à un site Web ou à un espace de Callway (site), il accorde automatiquement le droit (et il déclare et garantit qu'il a le droit d'accorder) à cette dernière (ainsi qu'à ses sociétés affiliées, ses sous-traitants, ses distributeurs et ses partenaires), des droits internationaux, exempts de redevance, pouvant faire l'objet d'une sous-licence, perpétuels et irrévocables pour utiliser, modifier, exécuter en public, afficher en public, reproduire et distribuer le contenu dans le but exclusif d'offrir les sites et les services. Si, à tout moment, l'abonné s'oppose à un contenu d'un site, son seul recours consiste à cesser de l'utiliser (dans la mesure ou la législation en vigueur ne l'interdit pas). Callway n'approuve pas et ne contrôle pas ce que les abonnés ou d'autres utilisateurs du service (utilisateurs) affichent ou envoient sur les sites. L'abonné doit communiquer avec le service à la clientèle de Webex Telepresence en consultant les coordonnées du site Web concerné lorsque l'utilisation abusive des services par un tiers est portée à sa connaissance. Callway ne peut pas garantir l'exactitude des renseignements soumis par un utilisateur ou faisant partie d'un contenu, ni des données d'identification d'un utilisateur. Callway peut, sans avis préalable ni autre obligation, procéder à une enquête en cas de plainte et lorsqu'une infraction avérée ou soupçonnée au présent accord est portée à son attention, et prendre toute mesure qu'elle croit appropriée, incluant, sans toutefois s'y limiter, le rejet, le refus d'afficher ou de supprimer un profil, l'affichage d'un contenu ou de toute autre donnée, ou encore la limitation, la suspension ou la résiliation d'un abonnement ou de l'accès d'un utilisateur à un site ou à des services. Cependant, puisque les situations et l'interprétation varient, Callway se réserve également le droit de n'appliquer aucune mesure.

Communications. L'Abonné reconnaît qu'il n'utilisera pas les Services pour envoyer des communications non sollicitées à l'extérieur de son entreprise ou de son organisation (p. ex. des pourriels) en violation avec la loi applicable, pour falsifier les renseignements d'une communication (p. ex. une escroquerie) ni pour tenter d'obtenir des renseignements confidentiels, comme des noms d'utilisateurs, des mots de passe et les détails de cartes de crédit en se faisant passer pour un établissement de confiance (p. ex. du hameçonnage). L'abonné convient également de ne pas utiliser les services pour diffuser des messages ou des documents ni pour afficher du contenu relevant du harcèlement ou de la menace, diffamatoire, obscène ou susceptible de violer les droits de propriété intellectuelle d'un tiers, d'engager la responsabilité civile, de constituer un acte passible de sanction pénale, ou de toute autre manière illégale en vertu de dispositions légales ou réglementaires en vigueur.

Exigences juridiques. L'Abonné confirme qu'il respectera toutes les lois et réglementations applicables relativement à son utilisation des Services, y compris, mais sans s'y limiter : a) tout ce qui concerne les renseignements d'identification personnels envoyés ou reçus par l'abonné, l'ensemble des lois et des règlements sur la confidentialité, b) les lois régissant l'enregistrement des communications, incluant, le cas échéant, le fait d'informer tous les participants à une réunion ou à un événement par Webex TP qu'il est enregistré et c) les lois régissant l'utilisation des services VoIP, le cas échéant. Il incombe à l'Abonné de s'assurer qu'il a le droit d'utiliser toutes les fonctions des Services selon la juridiction de son pays ou de sa province. Les produits, la technologie et les services de Cisco (WebEx, Linksys etc.) sont soumis aux dispositions légales et réglementaires américaines sur le contrôle des exportations. L'abonné doit se conformer à toutes les dispositions légales et réglementaires régissant l'utilisation, l'exportation, la réexportation et le transfert des produits, des technologies et des services, et doit se procurer l'ensemble des autorisations, des licences et des permis américains et locaux exigés. L'abonné atteste que lui-même et tous les tiers qu'il invitera n'utiliseront pas le service depuis un pays soumis à un embargo. L'abonné atteste ne pas apparaître sur la liste des personnes interdites ou sur des listes associées du ministère américain du Commerce, sur la liste des nationaux spécifiquement désignés du Trésor américain (Specially Designated Nationals List) ni sur une autre liste d'exclusion à l'exportation du gouvernement des États-Unis. Ces obligations en matière d'exportation restent valides à l'expiration ou à la résiliation de l'Entente.

3. Usage.

- a. Usage autorisé. Les Services sont destinés à des communications d'entreprise quotidiennes. Toute utilisation incompatible avec leur objectif peut entraîner la suspension ou la résiliation des services de l'abonné, à la seule discrétion de Callway. Les signes d'une utilisation incompatible incluent, sans toutefois s'y limiter, l'usage excessif, des schémas d'appel inhabituels et le manque de dialogue en continu. Les appels passés depuis un réseau téléphonique public commuté (RTPC) et de téléphones cellulaires sont compris dans l'abonnement, à concurrence d'une limite d'utilisation équitable de i) 10 000 minutes par abonnement par mois, ii) d'un maximum total de six (6) heures par jour (par point d'extrémité) et iii) d'appels (tous points d'extrémité confondus) effectués depuis ou vers un total maximum de cinquante (50) numéros par jour. Une fois ces limites dépassées, Callway peut, à sa seule discrétion, suspendre les appels jusqu'à trente (30) jours. Les appels vidéos qui durent plus de huit (8) heures sur un compte d'abonnement

- peuvent être déconnectés à la seule discrétion de Callway et peuvent entraîner la suspension des appels jusqu'à (30) jours, à la seule discrétion de Callway.
- b. Revente interdite. Seul l'Abonné peut utiliser les Services. L'abonné n'est pas autorisé à revendre ni à transférer le service à un tiers, pour quelque raison que ce soit, sans la permission préalable, explicite et écrite de Callway. Vous convenez ne pas avoir le droit d'utiliser les services pour des appels automatiques, le renvoi d'appels en continu ou à grande échelle, l'exploitation d'un centre d'appels, le télémarketing (y compris, sans toutefois s'y limiter, la sollicitation ou les sondages à des fins caritatives ou politiques), la diffusion ou l'envoi massif de télécopies. Callway se réserve le droit de mettre fin immédiatement aux Services WebEx TP de l'Abonné ou de les modifier, dans l'éventualité où Callway détermine, à sa seule discrétion, que l'Abonné utilise les Services WebEx TP pour l'une ou l'autre des activités énumérées précédemment.
 - c. Utilisation des Services. L'Abonné peut utiliser les Services uniquement tel qu'autorisé et conformément aux modalités de la présente Entente ou d'autres ententes écrites établies entre l'Abonné et Callway. Il est interdit à l'abonné de revendre les services, de les distribuer, de les utiliser en temps partagé ou dans le cadre d'une société de services, ou d'en retirer un revenu direct de toute autre manière. L'abonné s'abstiendra de modifier les sites, les services ou leurs composants, d'en tirer des œuvres dérivées, de les démonter, de les décompiler ou de procéder à l'ingénierie inverse (sauf dans la mesure explicitement prévue par la législation). Pour les Services qui concernent les rencontres, l'Abonné peut utiliser les Services uniquement pour des séances ou des réunions dans lesquelles il est un participant actif.
4. Pas de services d'urgence. Le Service ne remplace pas le téléphone fixe ou mobile de l'Abonné ou de ses utilisateurs. En particulier et sauf en des cas très restreints, il ne permet pas aux utilisateurs d'appeler des services d'urgence, y compris, sans toutefois s'y limiter, le 911 ou le 112. L'abonné doit prendre d'autres dispositions pour que les utilisateurs puissent passer des appels d'urgence au besoin. Les services de TP Webex ne sont pas destinés à prendre en charge ni à acheminer des appels d'urgence à des hôpitaux de quelque type que ce soit, des autorités policières, des unités de soins médicaux, des centres téléphoniques de sécurité publique ou tout autre type de service d'intervention d'urgence. Il existe des différences importantes entre les services téléphoniques classiques et les services de Webex TP. L'abonné convient que : (i) Callway n'est pas tenu d'offrir un accès aux services d'urgence en vertu des lois, réglementations ou directives locales, étatiques et/ou fédérales en vigueur, quelles qu'elles soient; (ii) l'Abonné a la responsabilité d'acheter, séparément des Services WebEx TP, des services de téléphonie sans fil (mobile) ou fixe offrant un accès aux services d'urgence; et (iii) les Services WebEx TP ne remplacent pas le service de téléphonie principal.
 5. Aucune responsabilité pour l'absence de services d'urgence. CALLWAY ET SES SERVICES NE PRENNENT PAS EN CHARGE LES APPELS D'URGENCE VERS LES SERVICES D'URGENCE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES APPELS AU 911. LES PARTIES DE CALLWAY NE PEUVENT ÊTRE TENUES RESPONSABLE DES DOMMAGES ET PERTES, ET L'ABONNÉ, EN SON PROPRE NOM, ET AU NOM DE TOUTES LES PERSONNES QUI UTILISENT LE SERVICE PAR SON INTERMÉDIAIRE, RENONCE PAR LA PRÉSENTE À TOUTES LES RÉCLAMATIONS OU CAUSES D'ACTION POUR LES PERTES DÉCOULANT DES TENTATIVES FAITES POUR CONTACTER DES FOURNISSEURS DE SERVICES D'URGENCE PAR L'INTERMÉDIAIRE DU SERVICE WEBEX TP, OU EN LIEN AVEC CES TENTATIVES, Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, DES APPELS À DES CENTRES TÉLÉPHONIQUE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE. LES PARTIES DE CALLWAY N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE PERTE ENCOURUE, QU'IL S'AGISSE D'UN CONTRAT, DE LA GARANTIE OU D'UN ACTE DÉLICTUEL (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU DE TOUTE AUTRE FORME DE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE RÉCLAMATION OU PERTE OU TOUT DOMMAGE (ET PAR LA PRÉSENTE, VOUS DÉGAGEZ LES PARTIES DE TOUTE RÉCLAMATION OU CAUSE D'ACTION) DÉCOULANT DE (I) L'INCAPACITÉ DE L'ABONNÉ À UTILISER LES SERVICES POUR COMMUNIQUER AVEC LES SERVICES D'URGENCE; OU (II) LE DÉFAUT D'AVOIR PRIS UN ARRANGEMENT SUPPLÉMENTAIRE POUR AVOIR ACCÈS AUX SERVICES D'URGENCE.
 6. Numéros de téléphone. Tout numéro de téléphone fourni par Callway (le « Numéro ») à l'Abonné est loué et non pas vendu. Le numéro ne peut être utilisé qu'avec les services et ne sera pas transféré ni utilisé dans le cadre d'un autre service. Callway se réserve le droit de modifier, d'annuler ou de déplacer le numéro à sa seule discrétion. À l'expiration, l'annulation ou la résiliation des Services, l'Abonné doit renoncer au Numéro et en cesser l'utilisation, ainsi qu'à tout autre numéro, aux numéros d'accès à la boîte vocale et/ou aux portails Web assignés à l'Abonné par Callway ou ses représentants.
 7. Qualité du service. Callway tentera d'offrir ses Services avec le moins de perturbations possibles. Elle ne peut cependant pas garantir qu'ils fonctionneront constamment sans interruption, retard ou autres imperfections. Puisque les Services peuvent être transmis par l'intermédiaire d'Internet et/ou du RTCP, il peut survenir une coupure de courant ou une perturbation du service Internet hors du contrôle de Callway, qui peuvent perturber les Services (p. ex. pertes de données et délai) et altérer la qualité de la communication.
 8. Incompatibilité avec d'autres services. Vous reconnaissez que le Service peut ne pas être compatible avec tous les équipements de communication non vocale, y compris, mais sans s'y limiter, les systèmes de sécurité résidentiels, les

téléimprimeurs, les instruments médicaux de surveillance, certaines versions de TiVo, les systèmes de télévision par satellite, les commutateurs privés PBX, le service Centrex, les autres réseaux de téléphonie privés ou les modems d'ordinateurs. Vous renoncez à toute réclamation contre les Parties de Callway en raison d'interférence ou de perturbation de ces Services et équipement, ainsi qu'à toute réclamation en raison de perturbation pour Votre entreprise, si applicable.

9. Changements et entretien. Callway se réserve le droit de suspendre les Services ou, de temps à autre, de changer des caractéristiques techniques des Services sans préavis afin de demeurer à jour avec les récentes demandes et les derniers développements techniques, ou pour se conformer à toute réglementation. Callway se réserve également le droit de réparer, d'améliorer et de mettre à niveau les services, ce qui peut nécessiter qu'elle les restreigne, les limite, les brouille ou les interrompe de manière ponctuelle. Callway se réserve également le droit de mettre à jour le logiciel de tout point d'extrémité connecté aux Services et cette action pourrait interrompre la disponibilité du point d'extrémité.
10. Changements aux Services ou aux Services bêta. Callway peut, à sa seule discrétion, offrir de nouvelles fonctions ou fonctionnalités à un Service qui peut, sans que cela soit nécessaire, être ajouté au Service par l'Abonné, moyennant des frais supplémentaires (« Fonctionnalité payante »). Si l'abonné choisit d'ajouter une caractéristique payante, il peut le faire après avoir demandé une estimation de sa commission ou d'un autre partenaire. Callway peut, à sa seule discrétion et avec l'accord de l'abonné, mettre à la disposition de l'abonné une version « beta » de n'importe lequel des (les « services beta ») à des fins d'évaluation et de rétroaction. L'abonné reconnaît que le ou les services beta qu'il évalue peuvent contenir des bogues, des erreurs et d'autres problèmes, et qu'ils lui sont fournis « en l'état ». L'abonné reconnaît également l'importance d'une bonne communication avec Callway pendant la durée de l'utilisation des services beta, et accepte par la présente de recevoir la correspondance et les mises à jour associées envoyées par Callway. Dans le cas où l'abonné demanderait à ne plus recevoir ces communications, sa participation aux services beta serait également annulée. L'abonné reconnaît également par la présente que Callway n'a fait aucune déclaration, promesse ou garantie laissant supposer que les services beta seront annoncés ou mis à la disposition de tous à l'avenir, et qu'elle ne possède aucune obligation explicite ou implicite envers l'abonné en ce qui concerne l'annonce ou l'introduction des services beta. Pendant le programme beta de Callway, l'abonné devra donner ses commentaires quant à sa propre utilisation du ou des services beta. L'abonné convient que Callway peut utiliser et intégrer à ses produits et services les suggestions, les idées, les recommandations, les rapports de bogues ou les autres rétroactions (incluant, sans toutefois s'y limiter, la rétroaction sur les services beta) qu'il a fournis, et ce, sans qu'il ne lui soit versé aucun paiement ni aucune compensation. Callway peut suspendre ou résilier l'accès aux Services bêta (et supprimer tout Contenu ou données fournis par Callway en lien avec ce ou ces Services bêta en tout temps, sans préavis et sans devoir rendre des comptes à l'Abonné.
11. Essais. De temps à autre et selon les disponibilités de Callway, les entreprises qui souhaitent s'abonner (participant aux essais) peuvent « essayer » le service pendant une période limitée. La période pendant laquelle un participant aux essais peut essayer le service avant a) que l'essai prenne fin ou b) que le participant aux essais devienne un abonné et que le service lui soit facturé par Callway, est de trente (30) jours, ou toute autre période choisie par le participant au cours de l'inscription (période d'essai). Une période d'essai commence le jour de l'inscription du participant aux essais des services de Webex TP. Si l'essai prend fin sans autre obligation à la fin de la période d'essai, il s'agit d'un essai sans suite. Si, au contraire, il est converti en abonnement à la fin de la période d'essai, il s'agit d'un essai avec conversion automatique. Au moment de l'inscription, les participants aux essais doivent choisir s'ils souhaitent participer à un essai sans suite ou à un essai avec conversion automatique. Les participants aux essais avec conversion automatique deviennent automatiquement abonnés à la fin de la période d'essai. En outre, si, pendant une période d'un essai sans suite, ou à la fin, un participant aux essais décide de s'y abonner, il passera une commande à cet effet par l'intermédiaire du distributeur de son choix ou par tout autre moyen et deviendra un abonné. Ledit abonné convient alors être liés par ces conditions générales dans leur intégralité. En outre, Callway commencera à envoyer à l'abonné des factures pour les services décrits dans les présentes conditions de service. En cas de détection d'une utilisation abusive du programme d'essai, Callway peut, à sa seule discrétion, suspendre ou résilier à tout moment l'accès aux services sans préavis ni aucune responsabilité envers le participant aux essais.
12. Coûts.
 - a. Frais. Les frais et coûts de Callway peuvent changer de temps à autre. Le tarif en vigueur pour la première période d'abonnement à un service est établie et convenue entre Callway et l'abonné dans la confirmation de commande effectuée par ce dernier. Le tarif de renouvellement sera déterminé en fonction des droits et frais appliqués à cette période par Callway. Il peut arriver que nous proposons de nouveaux produits ou services à des prix spéciaux de lancement. Nous pouvons modifier ces prix à notre entière discrétion. Lorsque la loi l'exige, nous vous enverrons un avis d'émission de factures à l'adresse de courriel que vous nous avez fournie.
 - b. Taxes. Le gouvernement de l'État, de la province ou l'instance locale pourraient percevoir des taxes, suppléments, frais, ou tout ce qui précède, sur l'utilisation du Service par l'Abonné. Ces droits peuvent correspondre à des frais fixes ou à un pourcentage des droits que vous payez pour le service Webex TP. Ils sont assujettis à des modifications sans préavis. Ils sont calculés selon les taux en vigueur à l'adresse que vous nous avez donnée. Vous êtes redevable de l'ensemble des

taxes, frais ou droits applicables votre abonnement, votre utilisation ou votre paiement de notre service ou de votre dispositif. Ces sommes s'ajoutent au paiement pour le service. Callway vous les facturera selon la méthode de paiement choisie dans le cadre du présent accord. Si vous bénéficiez d'une exonération pour ces taxes, vous devez présenter à Callway l'original du certificat correspondant aux exigences légales et indiquant votre droit à l'exonération. L'exemption de taxes n'entrera en vigueur qu'à la réception du certificat envoyé à Callway LLC, à l'adresse taxsupport@telepresence.webex.com.

12. Paiement. Callway facturera l'Abonné environ dans les trente (30) jours suivant l'activation initiale d'un abonnement au Service et l'Abonné devra verser un paiement pour ladite facture dans les trente (30) jours suivant la date de ladite facture. Si l'abonné choisit de régler par carte de crédit (ou tout autre mode de paiement sélectionné par l'abonné et approuvé par Callway [compte de facturation de l'abonné]), il accepte que Callway y prélève tous les montants à payer et exigibles pour les services, y compris, sans toutefois s'y limiter, les frais de service, les frais d'installation, les frais d'abonnement, les frais de dépassement, les frais de service de conférence, les frais de stockage et tout autre frais ou droit associé à son compte de facturation de l'abonné (autres frais).

Si l'Abonné s'inscrit au paiement automatisé, Callway peut porter un montant au Compte de facturation de l'Abonné à n'importe quel intervalle régulier proposé par Callway à la création du Compte de facturation et que Vous aurez choisi pour couvrir les montants dus et exigibles, y compris les taxes et suppléments associés et les Autres frais. L'abonné convient que, sauf entente contraire avec Callway, les frais et les droits en leur intégralité ne sont pas remboursables, et qu'aucun remboursement ni crédit ne sera accordé pour les périodes partiellement utilisées, sauf disposition contraire au présent accord. Callway peut ponctuellement modifier les frais et les droits en vigueur ou en ajouter de nouveaux, à condition de vous en informer par préavis d'au moins trente (30) jours (ou d'une période prévue par la loi) envoyé par courriel ou à l'adresse postale indiquée au dossier. Vous pouvez résilier cet abonnement sans pénalité avant la date d'entrée en vigueur d'une augmentation de tarif en envoyant à Callway un préavis écrit de résiliation de quinze (15) jours. Si vous souhaitez utiliser un autre mode de paiement, ou en cas de changement de validité ou de date d'expiration de votre carte de crédit, vous modifierez les renseignements correspondant en ouvrant une session dans le portail de soutien, à <https://myaccount.telepresence.webex.com>, et en cliquant sur Pay Bills dans l'onglet Account / Profile. Si le mode de paiement du compte de facturation de l'abonné expire alors que vous n'avez pas modifié vos renseignements, vous convenez que Callway pourra continuer à facturer ledit compte de facturation et que vous resterez responsable des sommes non payées. Callway peut utiliser la technologie de mise à jour automatique de la date d'expiration et l'Abonné sera responsable des coûts dus et exigibles en fonction de ces mises à jour.

Callway se réserve le droit de porter des intérêts au compte au taux le plus bas de 1,5 % par mois ou au plus haut taux permis par la loi pour tout paiement mensuel (non raisonnablement contesté par l'Abonné) non acquitté à temps. L'abonné doit informer Callway par écrit de toute contestation dans les quinze (15) jours à partir de la date de facturation des frais faisant l'objet de litige sur le compte de l'abonné. Callway peut suspendre ses services ou résilier le présent accord pour non-paiement de frais non contestés. En outre, elle est en droit d'exiger les sommes dépensées dans une mesure raisonnable pour recouvrir des montants non payés à échéance. L'abonné doit payer toutes les taxes (sauf les taxes calculées sur le revenu net de Callway), les redevances ou les droits imposés par les autorités gouvernementales de quelque sorte que ce soit, pour les matériaux, les biens, les services ou les composants associés. Sur demande de l'abonné, Callway lui remboursera au prorata les frais de service inutilisés dans les cas suivants : a) Callway interrompt lesdits services selon les modalités de la section 3i) ci-dessus; ou b) résilie le présent accord en vertu de la section 23a) ci-dessous.

13. Modalités et fin.

- a. Modalités et fin de l'Entente. La présente Entente commence à la date à laquelle l'Abonné l'accepte. Votre abonnement débutera lors de l'activation du service et se poursuivra pendant un (1) an (durée initiale). Lors de l'expiration de la durée initiale, les abonnements réglés par mois seront automatiquement renouvelés pour des durées successives de trente (30) jours, sauf si l'abonné choisit à n'importe quel moment de renouveler pour une ou plusieurs durées supplémentaires de un (1) an. Les abonnements payés chaque année à l'avance se renouvelleront automatiquement pendant une autre période de un (1) an (chacune étant appelée la « période de renouvellement »). Si l'abonné choisit de ne pas renouveler un abonnement, il doit informer Callway de son intention au moins trente (30) jours avant la fin de la période initiale, ou quinze (15) jours avant la fin d'une période de renouvellement. Si l'abonné résilie un abonnement pendant une période initiale ou de renouvellement, il se verra facturer des frais correspondant aux frais mensuels habituels (ou aux frais mensuels effectifs, s'il paie chaque année à l'avance) multipliés par trois (3) mois ou les mois restant jusqu'à la fin de la période initiale ou de renouvellement, selon le moindre de ces montants. Callway peut résilier l'Entente ou annuler le compte de l'Abonné immédiatement sans préavis.
- b. Dispositions après la résiliation. Les dispositions suivantes restent valides à l'expiration ou à la résiliation de l'Entente : Les parties 2, 12 (et les montants dus et exigibles à l'expiration ou la résiliation de l'Entente), 14, 15, 16, 18 et 19. À la

résiliation de l'Entente, l'Abonné doit cesser d'utiliser tout Service et détruire toute copie de son logiciel associé en sa possession et son contrôle (sauf là où la loi applicable l'interdit).

14. Exclusion de garantie. DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, L'ABONNÉ RECONNAÎT ET COMPREND QUE LES SERVICES (Y COMPRIS LES SERVICES BÊTA), LES SITES ET TOUT LOGICIEL ASSOCIÉ SONT FOURNIS « TELS QUELS » ET « TELS QU'OFFERTS ». DANS LES LIMITES SPÉCIFIÉES PAR LES LOIS APPLICABLES, LES RESPONSABLES DE CALLWAY EXCLUENT EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE NON-VIOLATION. LES RESPONSABLES DE CALLWAY ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie quant aux SERVICES, INFORMATIONS, MATÉRIAUX, PRODUITS OU SERVICES OBTENUS PAR LES SERVICES OU LES SITES, NI QUANT AU FAIT QUE LES SERVICES RÉPONDRONT AUX EXIGENCES DE L'ABONNÉ, OU QU'ILS SERONT OFFERTS SANS INTERRUPTION, AU MOMENT OPPORTUN, DE FAÇON SÉCURISÉE OU SANS ERREUR. Certains territoires n'autorisent pas l'exclusion des garanties implicites, auquel cas l'exclusion ci-dessus pourrait ne pas s'appliquer à l'abonné. Cette garantie limitée donne des droits légaux spécifiques à l'abonné, et ce dernier peut également avoir d'autres droits qui varient en fonction du territoire. L'abonné s'engage à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité les responsables de Callway en cas de pertes découlant de l'utilisation des services par l'abonné, de la violation de l'abonné du présent accord ou de la violation par l'abonné ou tout autre utilisateur du compte de l'abonné, de la propriété intellectuelle ou d'autres droits de toute autre personne ou entité. Sans se limiter à ce qui précède, les Services ne sont pas conçus ni destinés à une utilisation dans des environnements nécessitant un contrôle de sécurité intégré, y compris, mais sans s'y limiter, l'opération d'une centrale nucléaire, de systèmes de navigation et de communication aériennes, d'un centre de contrôle aérien ou de systèmes de sauvetage ou d'armement, et les Parties de Callway se déchargent particulièrement de toute garantie explicite ou implicite de convenance à ces fins particulières.
15. Limitation de responsabilité. DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, EN AUCUN CAS LES PARTIES DE CALLWAY NE SERONT TENUES RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCESSOIRE, PUNITIF, INDIRECT, EXEMPLAIRE OU SECONDAIRE QUEL QU'IL SOIT (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES CONCERNANT LA PERTE DE BÉNÉFICES D'ENTREPRISE, L'ARRÊT COMMERCIAL, LA PERTE D'INFORMATION COMMERCIALE, L'OBTENTION DE PRODUITS ET/OU DE SERVICES DE SUBSTITUTION, OU TOUTE AUTRE PERTE PÉCUNIAIRE) Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT OU RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LES SERVICES, LES SITES OU LE LOGICIEL ASSOCIÉ, CAUSÉ PAR UN ACTE DÉLICTEUX (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), UN CONTRAT OU TOUT AUTRE PRINCIPE JURIDIQUE, MÊME SI LES PARTIES DE CALLWAY ONT ÉTÉ AVISÉES DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. DANS TOUS LES CAS, DANS LES LIMITES SPÉCIFIÉES PAR LES LOIS APPLICABLES, LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE CUMULÉE DES RESPONSABLES DE CALLWAY ET L'UNIQUE RECOURS DE L'ABONNÉ POUR TOUTE RÉCLAMATION DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT, OU EN RELATION AVEC CELUI-CI, SE LIMITERONT AU MONTANT PAYÉ PAR L'ABONNÉ, LE CAS ÉCHÉANT, POUR LES FRAIS DE SERVICE DE SOUSCRIPTION DANS LES DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT L'ÉVÉNEMENT OU LES CIRCONSTANCES AYANT DONNÉ LIEU À CETTE RÉCLAMATION, MÊME SI TOUT RECOURS NE REMPLIT PAS SON BUT ESSENTIEL. CETTE LIMITATION EST CUMULATIVE ET NON PAR ÉVÉNEMENT (C.-À-D. QUE L'EXISTENCE DE DEUX OU PLUSIEURS RÉCLAMATIONS N'ÉTENDRONT PAS CETTE LIMITE). Puisque certains États et juridictions ne permettent pas l'exclusion ou la limitation de responsabilité, les limitations ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à l'Abonné.
16. Confidentialité. L'utilisation du Site et des Services est assujettie à la Politique de confidentialité de Callway, laquelle peut être consultée au lien suivant : <http://telepresence.webex.com/privacy>. En utilisant le site et les services, vous consentez pleinement à ce que Callway et ses sociétés affiliées recueillent vos données personnelles (« données ») et s'en servent conformément à la politique de confidentialité en vigueur. Dans la mesure où Callway recueille des données, vous acceptez que ces données puissent être transférées aux États-Unis ou dans un pays autre que votre pays de résidence. Callway peut utiliser l'information recueillie, y compris les renseignements techniques et diagnostiques, vos suggestions, ainsi que vos commentaires afin d'entretenir, améliorer et rehausser les Services.

Le contenu des communications vocales et vidéo utilisé dans les Services peut être mis sur Internet et sur les réseaux de tiers non gérés par Callway. Callway ne peut garantir la sécurité de ces communications. Callway ne divulguera pas le contenu des communications effectuées par le biais de son service, sauf si la loi l'exige ou le permet, y compris (mais sans s'y limiter) la fourniture du service Webex TP, la réponse à une procédure judiciaire et la protection des droits et intérêts de Callway, de ses clients et du public. Les informations sur le compte de l'abonné et les informations non liées au contenu relatives au transport des communications vocales et vidéo qui passent par le service, comme le volume et le moment des communications ainsi que l'identité des parties liées à de telles communications, seront aussi utilisées ou divulguées uniquement dans la mesure permise ou requise par la loi.

17. Disponibilité du Service. Il est possible que le Service ou toute caractéristique, en tout ou en partie, ne soit pas offert dans tous les pays. Callway ne fait aucune déclaration quant à la pertinence ou à la disponibilité du Service ou des caractéristiques, en tout ou en partie, dans un endroit précis. Dans l'éventualité où vous choisissez d'accéder au Service et de l'utiliser, vous le faites de votre propre initiative et êtes chargé du respect de toute loi applicable.
18. Renseignements généraux.
- a. Droits exclusifs. Mis à part les Marques et le Contenu de l'Abonné, Callway ou ses fournisseurs, le cas échéant, demeurent propriétaires de tous les droits exclusifs liés aux Services et aux Sites, ainsi que des appellations commerciales, des marques de commerce, des marques de services, des logos et des noms de domaine (les « Marques Callway ») associés aux Services ou y étant exposés. L'abonné ne peut pas cadrer ou utiliser des techniques de cadrage pour inclure toute marque de Callway ou autre information exclusive (y compris les images, le texte, la mise en page ou la forme) de Callway sans le consentement écrit explicite de Callway. L'abonné ne peut pas utiliser les métabalisés ou tout autre « texte caché » utilisant les marques de Callway sans l'autorisation écrite explicite de Callway. L'Abonné conserve la propriété de tous ses droits exclusifs, droits d'auteur et tout autre droit qu'il détient quant à ses appellations commerciales, ses marques de commerce, ses marques de services, ses logos et ses noms de domaine.
 - b. Droit d'auteur. L'Abonné conserve ses droits d'auteur et tout autre droit qu'il détient quant au contenu soumis, publié ou exposé par le biais des Services. L'abonné ne peut pas afficher, modifier, distribuer ou reproduire de quelque façon que ce soit le matériel assujéti au droit d'auteur, les marques de commerce, les droits de publicité ou autres droits de propriété sans obtenir le consentement préalable écrit du propriétaire de tels droits de propriété. Callway peut refuser l'accès aux sites ou aux services à tout utilisateur qui est accusé d'enfreindre le droit d'auteur d'un tiers. Sans limiter ce qui précède, si l'abonné est d'avis que son droit d'auteur a été enfreint, il doit fournir à l'agent du droit d'auteur de Callway les renseignements suivants : (i) une signature électronique ou physique de la personne autorisée à agir au nom du propriétaire du droit d'auteur; (ii) une description de l'œuvre protégée dont l'abonné affirme que les droits ont été enfreints; (iii) une description de l'endroit, sur les sites ou les services, où se trouve le matériel dont l'abonné affirme que les droits ont été enfreints; (iv) l'adresse de l'abonné, son numéro de téléphone et son adresse électronique; (v) une déclaration écrite par l'abonné à l'effet que ce dernier est porté à croire de bonne foi que l'utilisation contestée n'est pas autorisée par le propriétaire du droit d'auteur, son agent ou la loi; (vi) une déclaration écrite par l'abonné, faite sous serment, à l'effet que les renseignements ci-dessus sont exacts et que l'abonné est le propriétaire du droit d'auteur ou autorisé à agir au nom du propriétaire du droit d'auteur. « L'agent du droit d'auteur » de Callway pour les réclamations en matière de violation du droit d'auteur peut être joint comme suit : Agent du droit d'auteur, Cisco Systems inc., 170 West Tasman Drive, San Jose, CA 95134, À l'attention de : Agent du droit d'auteur; et adresse électronique : DMCAagent@cisco.com. Si le contenu de l'Abonné est retiré à la suite du présent processus, l'Abonné recevra de l'information sur la manière de remplir un avis de contestation. Les avis et contre-avis sont des avis juridiques distincts des activités ou communications régulières du service. Par conséquent, ils ne sont pas assujéti à la politique de confidentialité de Callway. Par conséquent, Callway peut les publier ou les partager avec des tiers, et ce, à sa discrétion. Callway peut aussi les présenter dans le cadre d'une demande d'enquête juridique.
 - c. Assignation. Aux termes de la présente Entente, Callway peut assigner ou déléguer ses obligations en totalité ou en partie, et ce, sans le consentement préalable de l'Abonné.
 - d. Loi applicable et juridiction. La validité, l'interprétation et l'exécution de la présente Entente doivent être contrôlées et interprétées en vertu des lois de l'État de New York, comme si elle était interprétée entièrement au sein de l'État et sans égard aux principes des conflits de lois. Les tribunaux d'État et fédéraux de New York ont compétence exclusive sur toute réclamation découlant du présent accord. Nonobstant ce qui précède, chaque partie a en tout temps le droit d'engager une procédure devant un autre tribunal de son choix pour obtenir une injonction provisoire en cas de menace de violation ou de violation réelle des droits de propriété intellectuelle. Les parties rejettent spécifiquement l'application de la Convention des Nations Unies relative aux Contrats de vente internationale de marchandises à l'égard de l'interprétation ou de l'application de la présente Entente.
 - e. Interprétation et modalités conflictuelles. La présente Entente sera interprétée de manière équitable, en conformité avec ses modalités et sans interprétation stricte en faveur ou à l'encontre des parties. Cet accord constitue l'accord complet entre les parties relativement à l'objet des présentes, et annule et remplace tout accord antérieur ou concomitant, écrit ou oral, concernant ce sujet. Les modalités de cet accord s'appliquent, quelles que soient les conditions supplémentaires ou contradictoires sur tout bon de commande, accusé de réception, estimation, compréhension préalable, autre correspondance ou documentation soumise par l'abonné à Callway, et toute modalité supplémentaire ou contradictoire est réputée rejetée par Callway, sauf si ces modalités sont expressément convenues par amendement au présent accord, et exécutées par l'abonné et Callway. Aucune clause d'urgence figurant sur un bon de commande ne liera Callway. Nul autre que les parties de cette Entente ne sera considéré comme un tiers pouvant bénéficier de cette Entente ou des présentes clauses.

- f. Force majeure. Aucune partie ne sera tenue responsable de l'inexécution en raison de causes indépendantes de son contrôle. Sont compris parmi ces causes (sans s'y limiter) : les accidents, les catastrophes naturelles, les conflits de travail, les actions entreprises par toute agence gouvernementale, les pannes de courant, les problèmes d'approvisionnement, les actes de terrorisme, ou encore le manque de stabilité ou de disponibilité d'Internet, ou une partie de ces éléments, en raison de votre FAI sous-jacent, d'un service à large bande ou d'un entretien.
- g. Renonciations. La renonciation à toute rupture, tout défaut ou tout droit accordés en vertu de la présente Entente ne sera pas interprétée comme une renonciation à toute rupture, tout défaut ou tout droit subséquents accordés. Toute disposition de cette Entente considérée comme illégale ou inapplicable sera adaptée pour être conforme aux lois et réglementations applicables. Dans le cas où elle ne peut être adaptée sans modifier substantiellement l'intention des parties, elle sera rayée et le reste de l'Entente sera pleinement maintenue en vigueur.
- h. Logiciel Callway. Pour utiliser certains Services, l'Abonné peut devoir télécharger et installer un certain logiciel (le « Logiciel »). Dans ce cas, Callway accorde à l'abonné une licence limitée, personnelle, non exclusive, non transférable, non transmissible pour utiliser le logiciel dans le cadre des services en conformité avec les modalités du présent accord. L'abonné ne peut utiliser le logiciel à tout autre dessein que celui prévu par Callway, et en conjonction avec l'utilisation licite des services par l'abonné. L'abonné ne peut utiliser le logiciel en conjonction avec tout dispositif, programme ou service conçu pour contourner les mesures technologiques utilisées pour contrôler l'accès à un fichier de contenu ou à toute autre œuvre protégée par les lois du droit d'auteur de toute juridiction. Tous les droits non expressément accordés par Callway sont réservés par la présente. L'abonné reconnaît qu'il ne prendra aucune mesure visant à interférer avec la propriété ou les droits sur le logiciel de Callway ou de son fournisseur. L'abonné reconnaît que, sauf si expressément autorisée dans cette licence, il ne doit pas : (i) reproduire, publier à nouveau, exposer, utiliser du cadrage, télécharger (sauf si expressément autorisé dans la présente), distribuer ou transmettre le Logiciel; (ii) dans la mesure permise par la loi applicable, redistribuer, encombrer, vendre, louer, prêter, octroyer des sous-licences, assigner ou autrement céder les droits du Logiciel; (iii) modifier ou créer tout travail dérivé basé sur le Logiciel, y compris l'adaptation, la traduction ou la localisation; (iv) copier, reproduire, réutiliser dans d'autre produit ou service, modifier, adapter ou exposer de quelque manière que ce soit tout logiciel ou fichier, ou des parties les composant, compris dans le Logiciel; (v) sauf dans la mesure de ce qui est expressément permis par la loi, décompiler, désassembler, rétroconcevoir ou tenter par quelque manière de dériver le code source du Logiciel ou, de quelque manière que ce soit, de vérifier, déchiffrer ou obtenir les procédures de liaison pour accéder au Logiciel ou aux idées ou algorithmes sous-jacents du Logiciel (par ex. : agir dans le but de créer d'autres applications ou services qui offrent des fonctionnalités similaires, remplaçantes ou complémentaires aux Services); (vi) créer ou utiliser tout autre logiciel que celui autorisé par Callway pour accéder au Logiciel; (vii) tenter d'accéder au Logiciel ou à un compte, une application, une plateforme, un système informatique ou un réseau associés au Logiciel, et ce, sans autorisation; (viii) utiliser le Logiciel de manière à déroger à la présente Entente, ou à toute autre entente dans laquelle l'Abonné représente une partie, ou à toute loi; (ix) enlever ou modifier des marques de commerce, logos, droits d'auteur ou d'autres avis, légendes, symboles ou étiquettes exclusifs sur ou dans le Logiciel ou associés aux Services.
- i. Installation et utilisation des Services/Applications de tiers. Certains Services peuvent permettre à l'Abonné d'évaluer et d'utiliser les applications ou les services de tiers (les « Offres faites par des tiers »). L'utilisation par l'abonné des offres de tiers sera régie par les modalités que l'abonné doit accepter lors du processus d'installation ou d'enregistrement. Toute question sur les modalités doit être posée directement au fournisseur de l'offre de tiers. Les offres de tiers peuvent impliquer l'échange de données avec les services. Les responsables de Callway ne sont pas responsables des données de l'abonné qui se trouvent à l'extérieur des services ou des modifications ou suppressions de données de l'abonné faites par des tiers ou par leurs offres de tiers. Si l'abonné a des questions ou des préoccupations au sujet du traitement ou de la manipulation des données par le fournisseur d'offre de tiers de l'abonné, ce dernier doit joindre directement le fournisseur. L'abonné assume tous les risques associés à l'utilisation d'une offre de tiers, ou au fait de s'y fier. Les responsables de Callway et le fournisseur de l'offre de tiers ne garantissent pas l'exactitude, la fiabilité, l'exhaustivité, l'utilité, la non-violation ou la qualité de toute offre de tiers, et déclinent toute garantie explicite ou implicite, y compris toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier, concernant ces offres de tiers. Les Parties de Callway et le tiers fournisseur d'Offres ne doivent pas être tenus responsables, de quelque manière que ce soit, de toute Dette, de toute Perte ou de tout dommage spécial, accessoire, punitif, indirect ou exemplaire, ni des pertes de tout genre, y compris, sans s'y limiter, la perte de bénéfices d'entreprise, l'arrêt commercial, la perte d'information commerciale, l'obtention de produits ou de services de substitution, ou de toute autre perte pécuniaire liée à l'utilisation par l'Abonné des Offres faites par des tiers ou de la confiance y étant accordée.